

Brevet Professionnel Aménagements paysagers

Objectifs de la formation

Acquérir les compétences nécessaires pour aménager ou entretenir en toute autonomie les jardins privés ou les espaces publics.



ORGANISATION DE LA FORMATION

Période d'entrée en formation

21.09.2026 au 29.04.2027

Durée du parcours moyen

609h en centre, 420h en entreprise
35h par semaine

Le parcours peut être individualisé en fonction des acquis et de l'expérience

Voie de formation

Formation professionnelle continue

Modalités d'alternance

Stage en entreprise

Lieu

CFPPA 64
Route du lycée Agricole
64121 Montardon

Nombre de places ouvertes

Minimum 7 Maximum : 12

MODALITÉS

Public ciblé

- Demandeurs d'emploi, salariés

Niveau d'entrée et prérequis

- Être âgé de plus de 18 ans,
- Maîtriser les bases de la langue française à l'oral et à l'écrit
- Avoir un projet professionnel validé dans le domaine
- Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH.

Pièces administratives

- Demandeur d'emploi : Prescription France Travail, Mission locale, PLIE ou Cap emploi, autositionnement
- Salarié : nous contacter pour étude du projet de formation

Modalités financières

- Demandeur d'emploi : coût pédagogique pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine
- Salarié : CPF, dispositifs Transition Pro, Congé de transition professionnelle. Nous contacter.
- Selon votre situation, indemnisation France Travail ou Région Nouvelle Aquitaine.

Parcours personnalisés

- selon test de positionnement et diplômes obtenus

CONTACT

CFPPA des Pyrénées-Atlantiques

05.59.33.15.20

cfppa.montardon@educagri.fr

Responsable de la formation

Christophe LESGOURGUES

christophe.lesgourgues@educagri.fr



CFPPA des Pyrénées-Atlantiques

CFPPA des Pyrénées Atlantiques,

Route du lycée agricole – 64121 MONTARDON

Tél. +33 (0)5 59 33 15 20

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée autour de 7 modules (Unités Capitalisables) :

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage
- Organiser les travaux sur un chantier
 - Préparer le travail pour un chantier
 - Coordonner le travail sur un chantier
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
 - Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
- Réaliser des travaux d'implantation de végétaux à partir d'un plan
 - Réaliser des travaux d'implantation
 - Réaliser des travaux de végétalisation par semis
- Mettre en place des infrastructures
 - Réaliser des murets et des escaliers
 - Mettre en place des revêtements
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Modalités pédagogiques

Cours théoriques, travaux pratiques, chantiers, mises en situation, immersion entreprise

Modalités d'évaluation

Mises en situation professionnelle d'évaluation : le stagiaire est placé dans des situations de travail au cours desquelles ses compétences sont évaluées lors d'épreuves pratiques, de présentation de dossier ou d'explicitation orale.

Validation

Le BP AP est un diplôme de niveau 4 délivré par unités capitalisables (UC) qui peuvent être obtenues indépendamment. Le diplôme est obtenu lorsque toutes les UC sont validées.

Accessibilité de la formation par la VAE

La formation est accessible par la VAE en application des dispositions du code du travail.

MÉTIERS VISÉS

- Chef d'équipes entretien espaces verts,
- Jardinier-paysagiste,
- Ouvrier hautement qualifié

SUITE DE PARCOURS

- Brevet technicien supérieur
- Certificat de spécialisation de niveau 4



Retrouvez ici toutes les infos : statistiques, rémunérations, aides, taux de satisfaction...

